

**DLSI**

Exercice clos le 31 décembre 2021

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

**ACCOUNTAUDIT**

18, rue de la Commanderie  
54000 Nancy  
S.A.S. au capital de € 103 500  
481 216 414 R.C.S. Nancy

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de l'Est

**ERNST & YOUNG Audit**

Tour Europe  
20, place des Halles  
BP 80004  
67081 Strasbourg cedex  
S.A.S. à capital variable  
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

**DLSI**

Exercice clos le 31 décembre 2021

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

A l'Assemblée Générale de la société DLSI,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société DLSI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

**Fondement de l'opinion****■ Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

## ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 4.3.10 « Avantages au Personnel » de l'annexe des comptes consolidés qui précise les impacts liés à l'application de l'interprétation de l'IFRS IC sur la norme IAS19 concernant la manière dont les indemnités de fin de carrière doivent être provisionnées.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les notes 4.3.1 « *Goodwill* » et 4.3.2 « Dépréciations d'actifs » de l'annexe aux comptes consolidés exposent les modalités d'évaluation des *goodwill*. Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons apprécié le caractère approprié des méthodes comptables retenues.

En outre, nous avons revu les données prévisionnelles et les hypothèses sur lesquelles la direction s'est fondée pour déterminer le montant de la valeur actuelle de ces actifs, et nous avons apprécié le caractère raisonnable des estimations faites par la direction.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Nancy et Strasbourg, le 13 avril 2022

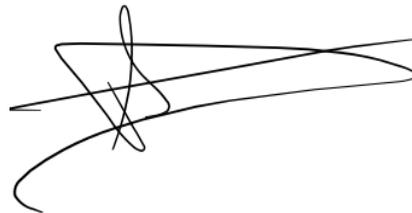
Les Commissaires aux Comptes

ACCOUNTAUDIT

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Bruno Masson', written over a light blue background.

Bruno Masson

ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Alban de Claverie', written over a light blue background.

Alban de Claverie

## BILAN ACTIF

ACTIF (montants en K€uros)	Note	MONTANTS 31/12/2021	MONTANTS 31/12/2020	Variation
Ecart d'acquisition nets	5.1.1.	32 837	32 708	129
Immobilisations incorporelles nettes	5.1.2.	644	809	-165
Immobilisations corporelles nettes	5.1.3.	7 433	9 390	-1 957
Autres actifs non courants	5.1.4.	1 055	1 046	9
Actifs d'impôts différés	7.5.	476	332	144
<b>Total des Actifs non courants</b>		<b>42 444</b>	<b>44 284</b>	<b>-1 840</b>
Clients et comptes rattachés	5.2.1.	37 834	36 909	924
Autres créances	5.2.1.	8 678	14 331	-5 653
Actifs financiers courants		0	0	0
Trésorerie		25 436	19 572	5 863
<b>Total des Actifs courants</b>		<b>71 947</b>	<b>70 812</b>	<b>1 135</b>
Actifs en vue d'être cédés		0	0	0
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>114 392</b>	<b>115 097</b>	<b>-705</b>

## BILAN PASSIF

PASSIF (montants en K€uros)		MONTANTS 31/12/2021	MONTANTS 31/12/2020	Variation
Capital social		5 083	5 083	0
Réserves consolidées		43 508	43 623	-115
Résultat de l'exercice		2 937	-470	3 407
<b>Capitaux propres - part du groupe</b>		<b>51 528</b>	<b>48 236</b>	<b>3 292</b>
Intérêts minoritaires		606	592	14
<b>Total des Capitaux Propres</b>		<b>52 134</b>	<b>48 828</b>	<b>3 306</b>
Provisions non courantes	6.1.1	1 749	1 575	174
Passifs d'impôts différés	7.5	44	360	-315
Emprunts et dettes financières	6.1.2	5 168	6 844	-1 676
<b>Total des Passifs non courants</b>		<b>6 962</b>	<b>8 778</b>	<b>-1 817</b>
Provisions courantes	6.2.1	1 158	357	800
Emprunts et dettes financières	6.1.2	7 343	17 658	-10 315
Fournisseurs et comptes rattachés	6.2.2	4 905	4 230	675
Dettes fiscales et sociales	6.2.2	39 616	33 308	6 308
Autres dettes	6.2.2	2 274	1 936	338
<b>Total des Passifs courants</b>		<b>55 296</b>	<b>57 490</b>	<b>-2 194</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>114 392</b>	<b>115 097</b>	<b>-705</b>

## COMPTE DE RESULTAT

En K€uros	Note	MONTANTS	MONTANTS
		31/12/2021	31/12/2020
<b>Chiffres d'affaires</b>	7.1	194 941	164 920
Charges de personnel	7.2	-177 232	-151 969
Charges externes		-7 347	-7 515
Impôts et taxes	7.3	-3 175	-2 154
Dotations nettes aux provisions et pertes de valeur		0	0
Autres charges d'exploitation nettes des produits		739	1 123
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>7 928</b>	<b>4 405</b>
Amortissements		-2 858	-2 585
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>5 070</b>	<b>1 820</b>
Coût de l'endettement financier net	7.4	-321	-270
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>4 749</b>	<b>1 550</b>
Charges d'impôt sur le résultat (y compris CVAE)	7.5	-1 714	-2 266
<b>Résultat net d'impôt</b>		<b>3 035</b>	<b>-716</b>
dont attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère		2 937	-470
dont attribuable aux intérêts minoritaires		98	-247
Résultat net par action en €uros		1,16	-0,18
Résultat dilué par action en €uros		1,16	-0,18
Nombre d'actions		2 541 490	2 541 490
<b>RESULTAT NET</b>		<b>3 035</b>	<b>-716</b>
Autres éléments du résultat global de la période		271	-185
<b>RESULTAT GLOBAL DE LA PERIODE</b>		<b>3 306</b>	<b>-901</b>
dont attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère		3 292	-648
dont attribuable aux intérêts minoritaires		14	-253

## Tableau de flux de trésorerie

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>3 035</b>	<b>-716</b>
+/- Dotations nettes aux amort. Et prov.	3 707	3 104
+/- Autres produits et charges calculés		
+/- Plus et moins values de cession	148	0
	<b>6 890</b>	<b>2 388</b>
+ Coût de l'endettement financier net	321	270
+/- charge d'impôt (y compris impôts différés)	-510	191
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endet.</b>	<b>6 701</b>	<b>2 849</b>
- impôt versé	0	0
+/- variation du B.F.R. lié à l'activité	11 799	7 236
+/- Autres flux générés par l'activité	0	0
<b>= FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE (D)</b>	<b>18 500</b>	<b>10 086</b>
- décaissements liés aux acquisitions d'immob. Corp. Et incorp.	-174	-303
+ Encaissements liés aux remboursements de prêts	110	113
+/- Coût nets des regroupements d'entreprises	-250	0
+ dettes envers les cédants des entreprises acquises	0	0
+/- incidence des variations de périmètre	-23	-4
+/- Variation taux de change	394	-6
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement	530	
+/- décaissements nets s/acquis	0	0
<b>= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INV.(E)</b>	<b>587</b>	<b>-200</b>
- dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
+ sommes reçues des actionnaires lors d'augment.		
- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice		
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	1 004	8 032
- Remboursements d'emprunts	-13 590	-4 454
- Intérêts financiers nets versés	-321	-270
+/- Variation des encours liée aux factor	0	-2 071
+/- Variation des comptes courants	-317	-317
+/- Autres variations financières	0	0
<b>= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINAN.(F)</b>	<b>-13 224</b>	<b>920</b>
<b>= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE H=(D+E+F)</b>	<b>5 863</b>	<b>10 806</b>
<b>TRESORERIE D'OUVERTURE</b>	<b>19 572</b>	<b>8 767</b>
<b>TRESORERIE DE CLOTURE</b>	<b>25 436</b>	<b>19 572</b>
dont trésorerie et équivalent de trésorerie	25 436	19 572
dont découverts bancaires	0	0

## Variation des capitaux propres consolidés

en €	Nombre d'actions	Capital	Résultat non distribué	Part du groupe	Part hors groupe	Capitaux propres
<b>Capitaux Propres IFRS au 31/12/2019</b>	<b>2 541 490</b>	<b>5 082 980</b>	<b>43 801 868</b>	<b>48 884 848</b>	<b>844 832</b>	<b>49 729 680</b>
Dividendes versés			-	-	-	-
Résultat net de l'exercice 2020			-469 737	-469 737	-246 702	<b>-716 439</b>
Autres éléments du résultat global			-179 081	-179 081	-6 258	<b>-185 339</b>
<b>Capitaux Propres IFRS au 31/12/2020</b>	<b>2 541 490</b>	<b>5 082 980</b>	<b>43 153 050</b>	<b>48 236 030</b>	<b>591 872</b>	<b>48 827 902</b>
Dividendes versés			-	-	-	-
Résultat net de l'exercice 2021			2 937 323	2 937 323	97 855	<b>3 035 178</b>
Autres éléments du résultat global			354 916	354 916	-84 198	<b>270 718</b>
<b>Capitaux Propres IFRS au 31/12/2021</b>	<b>2 541 490</b>	<b>5 082 980</b>	<b>46 445 289</b>	<b>51 528 269</b>	<b>605 529</b>	<b>52 133 798</b>

La totalité du capital social a été souscrit et libéré. Le montant nominal d'une action s'élève à 2€.

Les réserves consolidées au 31 décembre 2021 se décomposent comme suit :

- ✓ Réserve légale 508 K€
- ✓ Autres réserves et résultats cumulés 43 000 K€

En 2021, le Groupe n'a pas versé de dividende.

I ANNEXE

**ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2021**

**Etablie selon les normes IFRS**

**1. Remarque liminaire**

Les comptes du Groupe DLSI au 31 décembre 2021 ont été arrêtés par le Directoire le 30 mars 2022. Ces comptes ne seront définitifs qu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le 17 juin 2022.

Le Groupe DLSI offre des services diversifiés dont le cœur de métier est le travail temporaire. DLSI ("la Société") est une entreprise domiciliée en France.

Nom de la société mère :	D L S I
Siège social :	Avenue Jean Eric Bousch 57600 FORBACH
Forme juridique :	S A à directoire et conseil de surveillance
SIREN :	389 486 754

La monnaie de présentation des comptes consolidés est l'euro.

Toutes les entreprises incluses dans le périmètre de consolidation ont établi leurs comptes sociaux annuels à la date du 31 décembre 2021.

**2. Base de préparation des états financiers**

**2.1 Déclaration de conformité**

**Application des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne**

Les états financiers consolidés sont établis en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standard) telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2021.

Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante :

[http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index_en.htm)

Ces principes ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB dans la mesure où les textes publiés par l'IASB mais non encore adoptés par l'Union Européenne n'ont pas d'incidence significative pour le Groupe DLSI.

**Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoires aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021.**

Les amendements de normes d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2021 et non appliqués par anticipation sont les suivants :

- ✓ Amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence. Ces amendements homologués par l'Europe au 1er janvier 2021, complètent ceux publiés en 2019 et visent à aider les sociétés à fournir aux investisseurs des informations utiles sur les effets de la réforme dans leurs états financiers.

Ces amendements et textes mentionnés ci-avant n'ont pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe DLSI.

L'IASB (International Accounting Standards Board) a validé en mai 2021 la position prise par le Comité d'interprétation des normes IFRS (IFRS IC) au travers de l'Agenda Decision « Attributing Benefit to Periods of Service (IAS 19 Employee Benefits) ». L'Agenda Decision, portant sur un régime à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite, conclut qu'une entité doit attribuer les droits à prestation à chaque année entre :

- La date à partir de laquelle chaque année de service compte pour l'acquisition des droits à prestation, c'est à-dire la date avant laquelle les services rendus par le membre du personnel n'affectent ni le montant ni l'échéance des prestations, et

- La date à laquelle les services additionnels rendus cessent de générer des droits à prestations additionnelles significatives en vertu du régime, autres que ce qui pourrait résulter d'augmentations de salaire futures.

Le Groupe DLSI a appliqué ces prescriptions qui n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés présentés ci-dessous.

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoires aux exercices ouverts après le 1er janvier 2021 et non anticipés par le Groupe DLSI.

Le Groupe n'applique pas les textes suivants qui ne sont pas applicables de manière obligatoire en 2021 :

- ✓ Amendements à IAS 1 – Présentation des états financiers :
  - Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants (publié en janvier 2020). Ces amendements visent à reporter la date d'entrée en vigueur des modifications d'IAS 1 concernant le classement des passifs courants et non courants aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023, sous réserve de son adoption par l'Europe.
  - Informations à fournir sur les méthodes comptables (publié le 12 février 2021). Ces amendements ont pour objectif d'aider les entités à identifier les informations utiles à fournir aux utilisateurs des états financiers sur les méthodes comptables. Ces amendements sont applicables à compter des exercices ouverts le 1er janvier 2023 sous réserve de son adoption par l'Europe.
- ✓ Amendements à IFRS 3, IAS 16, IAS 37, et améliorations annuelles 2018-2020 (publiés le 14 mai 2020) portant sur des changements mineurs visant à clarifier ou corriger des conséquences mineures entre les dispositions des normes. Les amendements à :
  - IFRS 3 mettent à jour une référence dans la norme au cadre conceptuel,

- IAS 16 interdisent à une entreprise de déduire du coût des immobilisations corporelles les montants reçus de la vente d'articles produits pendant que l'entreprise prépare l'actif.  
- IAS 37 précisent quels coûts une société inclut lorsqu'elle évalue si un contrat est déficitaire.  
Ces amendements s'appliqueront à compter du 1er janvier 2022 et ont été adoptés par l'Europe le 28 juin 2021.

- ✓ Amendements à IAS 8 "Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs" (publiés le 12 février 2021) visant à faciliter la distinction entre les méthodes comptables et les estimations comptables. Les amendements seront applicables de manière prospective à compter des exercices ouverts le 1er janvier 2023.
- ✓ Amendements à IAS 12 "Impôts sur le résultat" : Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction. Dans certaines circonstances, les entreprises sont exemptées de comptabiliser un impôt différé lors de la comptabilisation initiale d'un actif et un passif. Il y avait jusqu'à présent une incertitude quant à la question de savoir si l'exemption s'appliquait à des transactions telles que les contrats de location et les obligations de démantèlement, des transactions pour lesquelles les entreprises comptabilisent à la fois un actif et un passif. Les amendements viennent préciser que l'exemption ne s'applique pas et que les entreprises sont tenues de comptabiliser l'impôt différé sur ces transactions. Les amendements entrent en vigueur à compter des exercices ouverts le 1er janvier 2023 sous réserve de son adoption par l'Europe.
- ✓ S'agissant de l'amendement à IFRS 16 "Allégements de loyer liés à la Covid-19 au-delà du 30 juin 2021 (publiés le 31 mars 2021). Les amendements entrent en vigueur à compter des exercices ouverts le 1er avril 2021 et ont été adoptés par l'Europe au 31 août 2021. Ces amendements permettent aux preneurs d'être dispensés d'avoir à apprécier si certains allégements de loyer qui sont accordés en conséquence directe de la pandémie de la covid-19 constituent ou non des modifications de contrat de location et de les traiter comme s'il ne s'agissait pas de modifications de contrat de location.

### **3. COMPARABILITE DES EXERCICES**

#### **3.1. FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE**

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe DLSI, s'établit à 195 M€ au 31 décembre 2021, contre 165 M€ au 31 décembre 2020, soit une hausse de 18,2 % par rapport aux principales entités contributives.

Au cours de l'année 2021, la société DLSI SA s'est efforcée à retrouver progressivement un niveau d'activité comparable à une situation avant crise sanitaire malgré l'évolution des incertitudes et contraintes en lien avec la pandémie mondiale.

La diminution de la main d'œuvre intérimaire notamment dans le secteur du BTP ainsi que les problématiques liées aux approvisionnements ont conduit à une baisse de la demande sur le marché du travail temporaire.

Suite à l'ordonnance fédérale du 31 mars 2021 concernant les mesures prises par le gouvernement Suisse pour aider les entreprises touchées par la crise sanitaire du COVID-19, PEMSA a perçu en janvier 2022 une aide financière de 1 648 K CHF (1 524 k€), déterminée à partir du Chiffre d'Affaires des entités concernées. Cette aide deviendra définitive après un contrôle à venir de l'administration qui portera sur les coûts fixes réels effectivement éligibles. En 2021, le groupe a comptabilisé dans le poste « autres charges d'exploitation nettes des produits » un produit de

835 K CHF (752 k€) à hauteur des coûts éligibles encourus en 2020 (411 K CHF soit 370 k€) et en 2021 (424 K CHF soit 382 k€).

DLSI SA a fait l'objet d'un contrôle fiscal au cours de l'année 2020 portant sur les exercices 2017, 2018 et 2019. Le redressement de 647 k€ a été comptabilisé en totalité en charge en 2020. Le dernier paiement de 297 k€ est intervenu en janvier 2022.

Par ailleurs, DLSI SA a fait l'objet d'un redressement URSSAF en 2021. Ce contrôle portait sur les exercices 2016, 2017, 2018 et 2019. A la clôture, la société s'est déjà acquittée d'un montant de 62 k€ et une provision pour risque et charge a été comptabilisée à hauteur de 818 k€ couvrant la totalité du redressement y compris intérêts de retard et majorations. Le groupe conteste partiellement les majorations appliquées.

### **3.1.2 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

En France et en Europe, l'épidémie de coronavirus COVID-19 a donné lieu à de multiples mesures préventives (confinements, couvre-feux, quarantaines, suspension des déplacements et événements professionnels...) pour en limiter la propagation. Si la plupart des pays notamment européen lèvent les restrictions liées à la COVID-19 depuis ce début d'année, un rebond de l'épidémie ne peut pour l'heure pas être totalement exclu.

Les mesures actuelles et à venir, compte tenu du caractère évolutif de la situation, sont susceptibles d'avoir des conséquences significativement défavorables sur les revenus, la performance financière ainsi que les actifs et passifs de la Société. En effet, les mesures de soutien aux entreprises prenant fin avec la sortie de la crise sanitaire. De plus, la situation actuelle en Ukraine ainsi que les conséquences induites par les sanctions prises à l'égard de la Russie sont susceptibles d'avoir des effets sur l'activité économique globale du Groupe DLSI. Ces impacts ne peuvent être chiffrés à ce jour.

A la date d'arrêté des comptes, nous n'avons pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la continuité d'exploitation de l'entité.

### **3.2. EVOLUTION DU PERIMETRE**

La participation détenue par le Groupe au capital de DLSI Polska a été cédée le 10 juin 2021.

La filiale MARINE Intérim, sans activité depuis 2015, a été liquidée le 2 juillet 2021.

### **4. Principes et méthodes comptables**

Les états financiers sont principalement basés sur le coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés, des actifs détenus à des fins de transaction et des actifs désignés comme étant disponibles à la vente dont la comptabilisation suit le modèle de la juste valeur.

La préparation des états financiers nécessite de la part de la Direction, l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actif et de passif à la clôture ainsi que sur les éléments de résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent des aléas. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables aux vues des circonstances notamment relatives à la crise économique et financière actuelle. Elles servent ainsi de base à l'exercice du

jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Elles concernent principalement les tests de valeurs sur les actifs courants et non courants (IAS 36 – notes 4.3.2), et les provisions courantes et non courantes.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Le Groupe DLSI a appliqué la position prise par le Comité d'interprétation des normes IFRS (IFRS IC) validé par l'IASB (International Accounting Standards Board) en mai 2021. Cette position concerne l'IAS 19 « Employee Benefits » et porte sur un régime à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite, conclut qu'une entité doit attribuer les droits à prestation à chaque année entre :

- La date à partir de laquelle chaque année de service compte pour l'acquisition des droits à prestation, c'est-à-dire la date avant laquelle les services rendus par le membre du personnel n'affectent ni le montant ni l'échéance des prestations, et
- La date à laquelle les services additionnels rendus cessent de générer des droits à prestations additionnelles significatives en vertu du régime, autres que ce qui pourrait résulter d'augmentations de salaire futures.

Le Groupe a appliqué ces prescriptions dont les impacts sont énumérés au niveau du paragraphe 4.3.10

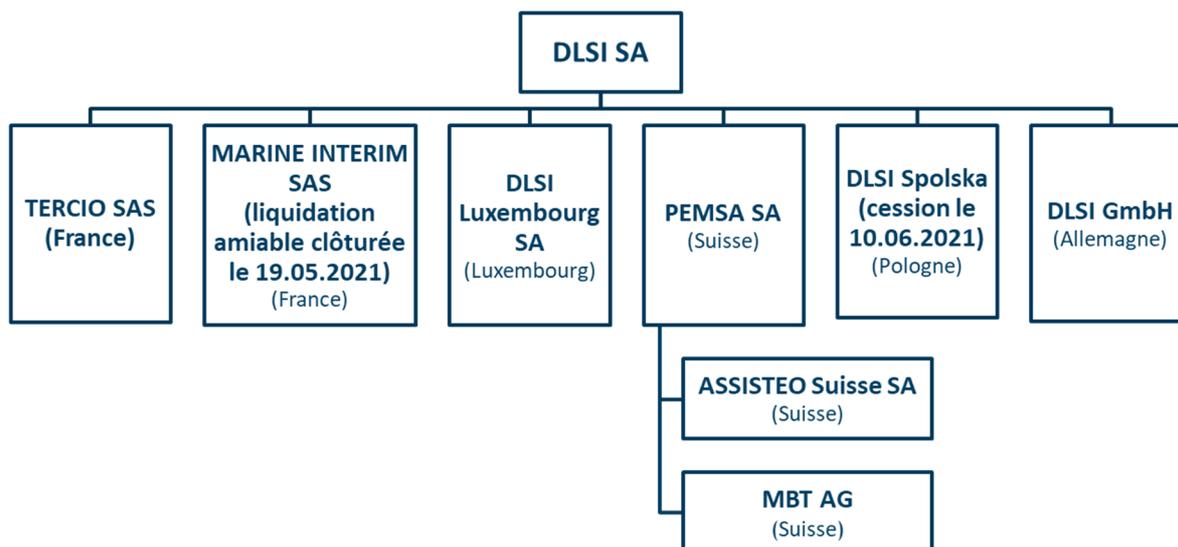
#### **4.1. Méthodes de consolidation**

Les états financiers des sociétés dans lesquelles DLSI S.A. ou ses filiales exercent directement ou indirectement un contrôle sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale. Le contrôle existe lorsque la société détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de la société de manière à obtenir des avantages de ses activités.

Le contrôle est présumé exister si DLSI S.A. détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Les états financiers des sociétés contrôlées sont inclus dans les états financiers consolidés du Groupe à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Les sociétés consolidées par le Groupe ont établi leurs comptes aux 31 décembre 2020 et 2021, selon les règles et méthodes comptables appliquées par le Groupe. Les transactions réalisées entre les sociétés consolidées, ainsi que les profits internes sont éliminés.

Au 31 décembre 2021, le périmètre de consolidation est constitué des sociétés suivantes :



Sociétés	Siège social	Date d'acquisition/cession	% de détention	Nature Juridique	Méthode de consolidation
<b>DLSI SA</b>	FORBACH	Société mère	Société mère	SA	Intégration globale
<b>DLSI Luxembourg SA</b>	ESCH S/ ALZETTE	A	100	SA	Intégration globale
<b>DLSI GmbH</b>	KLEINBLIEDERSTROFF	A	100	SARL	Intégration globale
<b>PEMSA SA</b>	LUTRY (SUISSE)	01/07/2007	88,9	SA	Intégration globale
<b>ASSISTEO SA</b>	LAUSANNE (SUISSE)	01/09/2016	88,9	SA	Intégration globale
<b>MBT</b>	ZURICH (SUISSE)	07/08/2019	88,9	AG	Intégration globale
<b>MARINE Intérim</b>	FORBACH	01/02/2008 <b>Liquidation amiable clôturée le 19/05/2021</b>	51	SAS	Intégration globale
<b>DLSI POLSKA</b>	GLIWICE (POLOGNE)	01/07/2008 <b>Cession au 10/06/2021</b>	50	SARL	Intégration globale
<b>TERCIO</b>	FORBACH	01/07/2011	100	SAS	Intégration globale

## 4.2. Date de clôture

Toutes les sociétés consolidées ont un exercice social de 12 mois et clôturent le 31 décembre.

## 4.3. Méthodes d'évaluation

### 4.3.1. Goodwill

Les goodwill résultant de regroupements d'entreprises représentent les paiements effectués par le groupe lors de l'acquisition d'une agence ou d'un groupe d'agences ou des titres d'une société exploitant une ou plusieurs agences en prévision d'avantages économiques futurs générés par des actifs qui ne peuvent pas être identifiés individuellement et comptabilisés séparément.

Les goodwill sont calculés par différence entre le coût d'acquisition, c'est-à-dire la considération transférée au vendeur, incluant la juste valeur des paiements conditionnels, et la part du groupe dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise à la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition est évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur. L'écart d'acquisition est affecté à des unités génératrices de trésorerie et n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation (cf. « Dépréciations d'actifs »).

### 4.3.2 Dépréciations d'actifs

Les valeurs comptables des actifs du Groupe, autres que les stocks et les actifs d'impôt différé, sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indicateur qu'un actif a subi une perte potentielle de valeur. S'il existe un tel indicateur, le groupe procède à une estimation de la valeur recouvrable de l'actif.

Pour les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, la valeur recouvrable est estimée à chaque date de clôture.

Lorsque les actifs testés ne génèrent pas de flux de trésorerie indépendants, le plus petit groupe d'actifs incluant l'actif testé qui génère des flux de trésorerie indépendants est alors testé (unité génératrice de trésorerie).

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable, la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité de l'unité génératrice de trésorerie est déterminée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie générés par l'unité génératrice de trésorerie. Ces flux de trésorerie ont été déterminés sur les bases suivantes :

- le prévisionnel 2022, année de référence, établi par les commerciaux et validé par la direction ;
- le résultat de l'agence sur les années passées pour estimer le pourcentage de rendement à venir ; une actualisation de 10,00% et une progression du chiffre d'affaires estimée pour les années suivant l'année de référence. Au-delà de 2025, le Groupe a appliqué un taux d'inflation de 1.5% aux projections de flux de trésorerie.

Les tests de perte de valeur sont effectués au niveau de chaque unité génératrice de trésorerie. Ces derniers ont été alignés sur les agences ou des regroupements d'agences par zone géographique.

Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat. Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout écart d'acquisition affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité.

Les tests de dépréciation réalisés à fin 2021 intègrent une hypothèse d'augmentation de l'activité globale en 2022 de l'ordre de 13.5 %.

Concernant l'UGT DLSI Lux, la direction a projeté pour 2022 une augmentation du chiffre d'affaires de 14,7% et une amélioration du taux de rentabilité à 4,6% (vs -8,9% en 2021). Une diminution du taux de rentabilité de 4,8% à 3,8% en année terminale entraînerait une diminution de la juste valeur de l'UGT de 372 k€ et une dépréciation de 37 k€. De même, une augmentation du taux d'actualisation de 10 % à 11,3 % conduirait à une diminution de la juste valeur de l'UGT de 369 k€ et une dépréciation de 35 k€.

Concernant l'UGT IDF, la direction a projeté pour 2022 une augmentation du chiffre d'affaires de 15,5% et une stabilité du taux de rentabilité à 4%. Une limitation de la hausse du chiffre d'affaires à 10% au lieu de 15,5% entraînerait une diminution de la juste valeur de l'UGT de 361 k€ et une dépréciation de 280 k€. De même, une augmentation du taux d'actualisation de 10 % à 11,3 % conduirait à une diminution de la juste valeur de l'UGT de 472 k€ et une dépréciation de 391 k€.

Concernant l'UGT PACA, la direction a projeté pour 2022 une augmentation du chiffre d'affaires de 15,8%. Une limitation de la hausse du chiffre d'affaires à 10% au lieu de 15,8% entraînerait une diminution de la juste valeur de l'UGT de 298 k€ et une dépréciation de 184 k€. De même, une augmentation du taux d'actualisation de 10 % à 11,3 % conduirait à une diminution de la juste valeur de l'UGT de 280 k€ et une dépréciation de 167 k€.

Sur la base des tests de dépréciation effectués à fin 2021, aucune unité génératrice de trésorerie ne nécessite de dépréciation de ses actifs. Une augmentation de 0,5 % du taux d'actualisation ne nécessiterait pas de comptabiliser une dépréciation.

#### **4.3.3. Immobilisations incorporelles**

Les logiciels sont enregistrés à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition augmenté des coûts directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue. Un amortissement est constaté sur les logiciels selon le mode linéaire et sur une durée n'excédant pas 3 ans.

Les immobilisations incorporelles comprennent également la clientèle acquise, amortie selon le mode linéaire et sur une durée n'excédant pas 7 ans.

#### **4.3.4. Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à l'actif du bilan selon les principes comptables suivants :

- comptabilisation à leur valeur d'acquisition (coût d'acquisition augmenté des coûts directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue)
- amortissement calculé selon la méthode linéaire, fondée sur la durée estimée d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou, le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront au groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de façon fiable. Tous les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle ils sont encourus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie d'utilité :

- Agencements et aménagements \_\_\_\_\_ 10 ans
- Matériel de bureau et informatique \_\_\_\_\_ 3 ans et 5 ans
- Mobilier de bureau \_\_\_\_\_ 10 ans

Les coûts d'emprunt directement attribuable à un actif éligible sont comptabilisés en tant que composant du coût de l'actif.

#### **4.3.5 Actifs financiers courants et non courants**

Les actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction pour leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition des actifs financiers (sauf pour la catégorie des actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat).

Les actifs financiers sont sortis du bilan dès lors que les droits à des flux futurs de trésorerie ont expiré ou ont été transférés à un tiers, que le Groupe a transféré l'essentiel des risques et avantages et qu'il n'a pas conservé le contrôle de ces actifs.

A la date de comptabilisation initiale le Groupe détermine, en fonction de la finalité de l'acquisition, la classification de l'actif financier dans l'une des quatre catégories prévues. A fin 2021, le Groupe a des actifs financiers relevant des catégories "Actifs financiers en juste valeur par le biais du compte de résultat" et "Prêts et Créances".

##### ***4.3.5.1 Actifs financiers en juste valeur par le biais du compte de résultat***

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprend, d'une part les actifs financiers détenus à des fins de transaction, et d'autre part des actifs financiers désignés, lors de leur comptabilisation initiale, comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les actifs financiers sont considérés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis en vue d'être revendus à court terme.

Il s'agit pour le Groupe de la trésorerie qui comprend les disponibilités. Les découverts bancaires figurent en dettes financières au passif du bilan.

Ces actifs financiers sont évalués à leur juste valeur par le biais du résultat.

##### ***4.3.5.2. Prêts et créances***

Il s'agit pour le Groupe des autres actifs financiers non courants qui comprennent notamment des dépôts et cautionnements.

Ces prêts et créances sont valorisés à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale puis sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux effectif. Une dépréciation est enregistrée dès lors que la valeur recouvrable estimée est inférieure à la valeur comptable. La juste valeur correspond à la valeur nominale lorsque l'échéance de paiement n'est pas significative.

La valeur recouvrable des créances comptabilisées au coût amorti est égale à la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine (c'est-à-dire au taux d'intérêt effectif calculé lors de la comptabilisation initiale). Les créances dont l'échéance est proche ne sont pas actualisées.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Pour les créances clients, cette provision correspond à la part hors taxes de la créance qui n'est pas couverte par l'assurance-crédit.

Les créances cédées en garantie du financement reçu sont conservées à l'actif et le financement correspondant est enregistré sous la rubrique « mobilisation de créances » au sein des emprunts et dettes à court terme.

#### **4.3.6. Trésorerie**

La rubrique « trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vues, les autres placements à court terme très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les découverts bancaires figurent au passif courant en dettes financières tout comme les financements reçus dans le cadre de la mobilisation des créances.

#### **4.3.7. Impôts différés et impôts sur les sociétés**

En complément des impôts exigibles sont comptabilisés des impôts différés calculés sur les différences temporelles entre les bases fiscales et comptables des actifs et passifs.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'il est probable que des bénéfices imposables seront réalisés, permettant à l'actif d'impôt différé d'être utilisé. La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture, de sorte que celle-ci sera réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de ces actifs impôts différés. Inversement, une telle réduction sera reprise dans la mesure où il devient probable que des bénéfices imposables suffisants seront disponibles.

Conformément à la pratique majoritaire des autres entreprises du secteur de l'intérim, la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est présentée en impôts sur les sociétés.

#### 4.3.8. Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

#### 4.3.9. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond à la juste valeur des services vendus. Le chiffre d'affaires figure net de taxe sur la valeur ajoutée.

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture.

#### 4.3.10. Avantages au Personnel

##### *Provisions pour indemnité de fin de carrière*

Les indemnités de fin de carrière ont fait l'objet d'une provision calculée conformément aux préconisations de la norme IAS 19.

Le Groupe DLSI a appliqué la position prise par le Comité d'interprétation des normes IFRS (IFRS IC) validé par l'IASB (International Accounting Standards Board) en mai 2021. Cette position concerne l'IAS 19 « Employee Benefits » et porte sur un régime à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite, conclut qu'une entité doit attribuer les droits à prestation à chaque année entre :

- La date à partir de laquelle chaque année de service compte pour l'acquisition des droits à prestation, c'est-à-dire la date avant laquelle les services rendus par le membre du personnel n'affectent ni le montant ni l'échéance des prestations, et
- La date à laquelle les services additionnels rendus cessent de générer des droits à prestations additionnelles significatives en vertu du régime, autres que ce qui pourrait résulter d'augmentations de salaire futures.

L'impact lié à ce changement de méthode n'est pas significatif au niveau des comptes consolidés du Groupe DLSI.

Les salariés concernés par les indemnités de fin de carrière sont uniquement les cadres et employés du Groupe DLSI, les intérimaires n'y ayant pas droits

Ce calcul tient compte des paramètres financiers suivants :

	2021	2020
Age de départ	65 ans	65 ans
Turn-over	5 %	5 %
Taux d'augmentation	1,50 %	1,50 %
Taux d'actualisation	0,98%	0,6 %
Charges sociales	40 %	40 %
Tableau de mortalité différent pour les hommes et les femmes (INSEE 2011) pour 2020 et (INSEE 2014-2016) pour 2021	TH002 et TF0002	TH002 et TF0002

### ***Autres avantages à long terme***

Le Groupe n'a pas d'obligation à long terme envers son personnel autres que les régimes de retraite.

#### **4.3.11 Conversion des transactions en monnaies étrangères**

Les états financiers des sociétés dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle du Groupe sont convertis selon les méthodes suivantes :

- les postes du bilan sont convertis aux cours de clôture ;
- les postes du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie sont convertis aux cours moyens de l'exercice ;
- les différences de conversion sont portées directement dans les capitaux propres au sein du poste « différence de conversion » dont la contrepartie est présentée en autres éléments du résultat global.

#### **4.3.12 Dettes financières**

Les emprunts et autres passifs porteurs d'intérêt sont initialement enregistrés pour leur juste valeur qui correspond au montant reçu, diminué des coûts de transaction directement attribuable aux emprunts concernés comme les primes et frais d'émission. Par la suite, ces emprunts sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt.

Le taux effectif correspond au taux qui permet d'obtenir la valeur comptable d'un emprunt à l'origine en actualisant ses flux futurs estimés.

De même, les dettes fournisseurs sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

Les dettes financières dont l'échéance est supérieure à un an sont présentées en dettes financières non courantes. Les dettes financières dont la date de remboursement est inférieure à un an sont présentées en dettes financières courantes.

#### **4.3.13 Information sectorielle**

Le groupe n'a qu'une seule activité significative. Sur la base des critères d'IFRS 8, le groupe n'a pas identifié de secteurs opérationnels distincts.

## **5. Détail de l'actif**

### **5.1 Actif non courant**

#### **5.1.1 Goodwill**

Montants en €	Valeurs Brutes	Amortissements	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes N-1
<b>Ecart d'acquisition positifs</b>				
A Nouveau	32 707 513		32 707 513	32 693 949
Mouvement de périmètre				
Nouvelle acquisition				
Cession				
Ecart de conversion	129 089		129 089	13 564
<b>TOTAL</b>	<b>32 836 602</b>		<b>32 836 602</b>	<b>32 707 513</b>

Les goodwill se ventilent comme suit :

en €	
Région	Valeur nette
ALSACE	477 534
ILE DE France	8 490 063
LORRAINE	761 194
LUXEMBOURG	1 126 084
NORD PAS DE CALAIS	1 541 842
NORMANDIE	2 213 384
PACA	4 700 773
PICARDIE	1 802 700
RHONES ALPES	6 190 777
SUISSE	5 532 251
<b>TOTAL</b>	<b>32 836 602</b>

### 5.1.2 Immobilisations incorporelles

Montants en €	Valeurs Brutes	Amortissements/ Dépréciations	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes N-1
Frais d'établissement	125 308	125 307	1	1
Frais de recherche				
Concessions, brevets, licences	2 698 542	2 671 272	27 270	13 035
Droit au bail	67 433		67 433	67 433
Fonds de commerce				
Autres immobilisations incorporelles	3 193 146	2 644 230	548 916	728 374
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes s/ immo incorp.				
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>6 084 429</b>	<b>5 440 809</b>	<b>643 620</b>	<b>808 843</b>

Montants en €	Valeurs Brutes	Amortissements	Valeurs Nettes
31 décembre N-1	6 047 065	5 238 222	808 843
Augmentations	23 076	203 940	-180 864
Diminutions			
Variations de périmètre	-3 009	-3 009	
Ecart de change	17 297	1 656	15 641
<b>31 décembre N</b>	<b>6 084 429</b>	<b>5 440 809</b>	<b>643 620</b>

### 5.1.3 Immobilisations Corporelles

Montants en €	Valeurs Brutes	Amortissements	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes N-1
Terrains				
Constructions	9 856 246	3 754 759	6 101 487	<b>7 914 038</b>
Installations tech, mat et outillages ind.				
Autres immobilisations corporelles	6 103 187	4 805 580	1 297 607	<b>1 475 973</b>
Immobilisations corporelles en cours				
Immeubles de placement				
Avances et acomptes s/ immo corp.	34 249		34 249	
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>15 993 682</b>	<b>8 560 339</b>	<b>7 433 343</b>	<b>9 390 011</b>

Montants en €	Valeurs Brutes	Amortissements	Valeurs Nettes
31 décembre N-1	16 436 913	7 046 902	9 390 011
Augmentations	1 021 898	2 329 119	-1 307 221
Droit d'utilisation			
Diminutions	1 535 596	876 728	658 868
Variations de périmètre	-689	-689	
Ecart de change	71 156	61 735	9 421
<b>31 décembre N</b>	<b>15 993 682</b>	<b>8 560 339</b>	<b>7 433 343</b>

### 5.1.4 Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants au 31 décembre 2021 se décomposent comme suit :

Montants en €	Valeurs Brutes	Amortissements	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes N-1
Titres de participations	40 000		40 000	40 000
Créances ratt. à des participations conso.				
Créances ratt. à des participations non conso.				
Autres titres immobilisés et prêts	57 157	3 259	53 898	57 260
Actifs financiers				
Autres immobilisations financières	960 998		960 998	948 351
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>1 058 155</b>	<b>3 259</b>	<b>1 054 896</b>	<b>1 045 611</b>

Les autres immobilisations financières sont composées des cautions sur les baux commerciaux, ainsi que de la garantie délivrée aux entreprises de travail temporaire au Luxembourg pour un montant de 702 K€, qui est assurée par des dépôts bancaires en tant que caution donnée au Ministère du Travail. Ces dépôts bancaires sont rémunérés au taux variable d'environ 0,30 %.

## 5.2. Actif courant

### 5.2.1 Créances

**31/12/2021**

En €	Montant brut	Provisions	Montant net à fin 2021
Créances clients et comptes rattachés	38 598 037	764 354	37 833 683
Autres créances	8 678 184	0	8 678 184
<b>TOTAL</b>	<b>47 276 221</b>	<b>764 354</b>	<b>46 511 867</b>

**31/12/2020**

En €	Montant brut	Provisions	Montant net à fin 2020
Créances clients et comptes rattachés	37 303 830	394 355	36 909 475
Autres créances	14 330 751	0	14 330 751
<b>TOTAL</b>	<b>51 634 581</b>	<b>394 355</b>	<b>51 240 226</b>

Les créances cédées en garantie du financement reçu sont conservées à l'actif et le financement correspondant est enregistré sous la rubrique « mobilisation de créances » (emprunts et dettes financières à court terme). Nos créances sont couvertes par des assurances crédit.

Les autres créances comprennent notamment des produits à recevoir au titre de la formation pour 578 K€ (compte 438700), des charges comptabilisées d'avance pour 233 K€, des créances fiscales et sociales pour 6 273 K€ (comprenant des créances d'impôts courant pour 5 255 K€).

## 6. Détail du passif

### 6.1. Passifs non courants

#### 6.1.1 Provisions non courantes

Les provisions non courantes concernent les provisions pour retraites pour un montant de 1 749 K€.

Il convient de se référer aux explications données au paragraphe 4.3.10.

Montants en €	31/12/2020	Mouv. de Périmètre	Augmentation	Reprises Utilisées	Reprises non Utilisées	Autres Variations	Ecart de conversion	31/12/2021
Prov. pour pensions	1 574 747		415 284	44 000		-197 000		1 749 031
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>1 574 747</b>		<b>415 284</b>	<b>44 000</b>		<b>-197 000</b>		<b>1 749 031</b>
Montants en €	31/12/2019	Mouv. de Périmètre	Augmentation	Reprises Utilisées	Reprises non Utilisées	Autres Variations	Ecart de conversion	31/12/2020
Prov. pour pensions	976 902		368 417	33 571		262 999		1 574 747
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>976 902</b>		<b>368 417</b>	<b>33 571</b>		<b>262 999</b>		<b>1 574 747</b>

Les autres variations de la provision pour engagement retraite correspondent à la variation des hypothèses actuarielles.

## 6.1.2 Emprunts et dettes financières

Ce montant représente la part à plus d'un an des emprunts et dettes financières à plus d'un an à l'origine. Les emprunts et dettes financières s'analysent ainsi à la clôture :

Montants au 31/12/2021 en €	Courant	Non courant
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 775 457	
Emprunts auprès des établissements de crédit CT		
Total ICNE	207 130	
Dettes financières diverses	3 918 335	
Dettes financières Locations IFRS 16	1 642 642	5 168 416
Concours bancaires courants	6 801	
<b>TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES</b>	<b>7 550 365</b>	<b>5 168 416</b>
TOTAL TRESORERIE	25 435 575	0
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>-17 885 210</b>	<b>5 168 416</b>
TOTAL CICE MOBILISABLE	3 463 970	0
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET DE CICE MOBILISABLE</b>	<b>-21 349 180</b>	<b>5 168 416</b>

L'endettement financier net tel que défini par le groupe DLSI correspond aux montants figurant au passif du bilan sous les postes emprunts et dettes financières à long terme et emprunts et dettes financières à court terme, diminués des instruments dérivés actif et de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les montants des emprunts auprès des établissements de crédit se ventilent comme suit :

- ✓ DLSI SA : 70 974 €
- ✓ PEMSA : 1 704 483 €

Les emprunts et dettes financières s'analysaient ainsi au 31 décembre 2020 :

Montants au 31/12/2020 en €	Courant	Non courant
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts auprès des établissements de crédit	11 056 454	70 974
Emprunts auprès des établissements de crédit CT		
Total ICNE	191 282	
Dettes financières diverses	4 847 389	
Dettes financières Locations IFRS 16	1 747 268	6 773 124
Concours bancaires courants	7 259	
<b>TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES</b>	<b>17 849 652</b>	<b>6 844 098</b>
TOTAL TRESORERIE	19 572 268	0
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>-1 722 616</b>	<b>6 844 098</b>
TOTAL CICE MOBILISABLE	9 563 109	0
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET DE CICE MOBILISABLE</b>	<b>-11 285 725</b>	<b>6 844 098</b>

### 6.1.3 Contrats de location IFRS 16, le Groupe comme preneur

Le Groupe applique la norme IFRS 16 "Contrats de location" à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Cette norme impose pour chaque contrat de location où le Groupe est preneur hors quelques exceptions, la comptabilisation d'un actif au titre du droit d'utilisation pour les contrats de location antérieurement classés en tant que contrats de location simple en application d'IAS 17 en contrepartie d'une dette de location équivalente à la valeur actualisée des paiements restants du contrat. Le Groupe actualise la dette de location des contrats au taux d'emprunt marginal en tenant compte la durée résiduelle des contrats à la date de première application de la norme. Les options retenues par le Groupe au titre de la transition sont décrites dans la note 2.1.

Le Groupe évalue si un contrat est un contrat de location selon la nouvelle norme IFRS 16 à la date d'entrée en vigueur dudit contrat. Cette évaluation requiert l'exercice du jugement pour apprécier si le contrat porte sur un actif spécifique, obtient la quasi-totalité des avantages économiques liés à l'utilisation de l'actif et a la capacité de contrôler l'utilisation de cet actif.

Les contrats conclus par le Groupe entrant dans le champ d'application de cette norme concernent principalement des locations immobilières et des véhicules.

Conformément aux dispositions de la norme, le Groupe a choisi de recourir aux deux simplifications pratiques offertes par la norme à savoir ne pas appliquer les dispositions de la norme aux contrats de location dont :

- l'actif sous-jacent est de faible valeur ; le Groupe a retenu comme seuil pour cette catégorie une valeur à neuf de 5 000 euros ;
- la durée initiale du contrat est inférieure ou égale à 12 mois.
- 

Les actifs liés au droit d'utilisation sont inclus au poste immobilisations corporelles et la dette de location figure au poste Emprunts et dettes financières à court terme pour la partie inférieure à un an, et Emprunts et dettes financières à long terme pour la partie supérieure à un an (cf. note 6.1.2.). Les charges d'intérêts sur les obligations locatives sont présentées dans le résultat financier en note 7.4.

Les actifs liés au droit d'utilisation se détaillent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Baux commerciaux</b>	<b>Véhicules</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>
<b>Valeur nette au 31/12/2020</b>	<b>7 914 038</b>	<b>586 027</b>		<b>8 500 065</b>
Valeur brute	10 495 045	1 199 819		11 694 864
Cessions et mises hors service				
Amortissements et dépréciations	-2 581 007	-613 792		-3 194 799
<b>Valeur nette au 31/12/2021</b>	<b>6 101 487</b>	<b>688 321</b>		<b>6 789 808</b>
Valeur brute	9 856 246	1 299 617		11 155 863
Cessions et mises hors service				
Cumul des amortissements et dépréciations	-3 754 759	-611 296		-4 366 055

## 6.2. Passifs courants

### 6.2.1 Provisions d'exploitation

Les provisions d'exploitation concernent les litiges sociaux.

Montants en €	A Nouveau	Mouv. de Périètre	Augmentation	Reprises Utilisées	Reprises non Utilisées	Autres Variations	Ecart de conversion	Solde
Prov. pour perte de change	35 802							35 802
Prov. autres risques	264 850		1 121 998	264 850				1 121 998
<b>Total Prov. pour risques</b>	<b>300 652</b>		<b>1 121 998</b>	<b>264 850</b>				<b>1 157 800</b>
Prov. pour impôts	56 834			56 834				
<b>Total Prov. pour charges</b>	<b>56 834</b>			<b>56 834</b>				
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>357 486</b>		<b>1 121 998</b>	<b>321 684</b>				<b>1 157 800</b>

Pour rappel, l'évolution des provisions d'exploitation de l'an dernier se présentait comme suit :

Montants en €	A Nouveau	Mouv. de Périètre	Augmentation	Reprises Utilisées	Reprises non Utilisées	Autres Variations	Ecart de conversion	Solde
Prov. pour perte de change	35 802							35 802
Prov. autres risques	310 637		224 850	270 637				264 850
<b>Total Prov. pour risques</b>	<b>346 439</b>		<b>224 850</b>	<b>270 637</b>				<b>300 652</b>
Prov. pour impôts	56 834							56 834
Prov. pour autres charges								
<b>Total Prov. pour charges</b>	<b>56 834</b>							<b>56 834</b>
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>403 273</b>		<b>257 367</b>	<b>274 770</b>				<b>357 486</b>

## 6.2.2 Autres passifs

Les autres passifs se décomposent comme suit au 31 décembre 2021 :

Montants en €	Courant	Non Courant
Fournisseurs et comptes rattachés	4 904 881	
Avances et acomptes reçus	975 052	
Dettes sociales	27 652 374	
Dettes fiscales	11 435 464	
Dettes participations des salariés	528 260	
Dettes diverses	1 082 197	
Produits constatés d'avance	9 782	
<b>TOTAL AUTRES DETTES</b>	<b>46 588 010</b>	

Les autres passifs se décomposent comme suit au 31 décembre 2020 :

Montants en €	Courant	Non Courant
Fournisseurs et comptes rattachés	4 229 547	
Avances et acomptes reçus	674 709	
Dettes sociales	23 395 712	
Dettes fiscales	9 382 114	
Dettes participations des salariés	530 556	
Dettes diverses	1 069 748	
Produits constatés d'avance	706	
<b>TOTAL AUTRES DETTES</b>	<b>39 283 092</b>	

## 7. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

### 7.1. Chiffre d'affaires par pays

En K€	2021	2020
CA France	124 208	104 451
CA Allemagne	729	704
CA Luxembourg	3 438	4 406
CA Suisse	66 566	55 340
CA Pologne	0	19
<b>TOTAL</b>	<b>194 941</b>	<b>164 920</b>

### 7.2. Charges de personnel et ventilation des effectifs

Ventilation	31/12/2021	31/12/2020
Dirigeant	1	1
Cadres	69	69
Employés	165	177
Intérimaires	3183	2741
<b>Effectif total</b>	<b>3418</b>	<b>2988</b>

Le calcul des effectifs moyen est déterminé de la manière suivante :

France : le nombre de salariés est égal au nombre d'heures prestées / 12 / 140 heures

Allemagne : le nombre de salariés est égal au nombre d'heures prestées / 12 / 160 heures

Luxembourg : le nombre de salariés est égal au nombre d'heures prestées / 12 / 160 heures

Les charges de personnel s'élèvent à un total de 177 232 K€ soit 143 421 K€ de salaires et traitements, 33 481 K€ de charges sociales et 328 K€ de participations aux salariés.

### 7.4. Autres produits et charges financières

Montants en K€	Valeurs Année N	Valeurs Année N-1
Autres produits de participation	4 502	12 673
Revenus des autres créances et VMP	355	1 325
Gains de change		7 993
Autres produits financiers	4 176	6 422
Reprises sur prov. et amort. financiers	2 565	656
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>11 598</b>	<b>29 069</b>
Dotation aux provisions & amort. Financiers	3 259	12 493
Intérêts et charges financiers	360 262	300 412
Pertes de change	-34 624	-13 737
Autres charges financières	4 031	-
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>	<b>332 928</b>	<b>299 168</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-321 330</b>	<b>-270 099</b>

## 7.5. Charges d'impôts

La charge d'impôt se décompose comme suit :

En €	2021	2020
Impôt courant	-2 223 832	-2 074 959
Impôt différé	510 201	-191 446
<b>Total</b>	<b>-1 713 631</b>	<b>-2 266 405</b>

En 2021, les impôts courants incluent la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises pour un montant de 817 K€ contre 1 420 K€ en 2020.

La preuve d'impôt sur les bénéfices se détaille ainsi (en K€) :

	En K€	En K€
	2021	2020
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>	<b>3 035</b>	<b>-716</b>
Charge d'impôt	1 714	2 266
<b>Résultat net taxable</b>	<b>4 749</b>	<b>1 550</b>
Taux d'impôt normal	25,00%	25,00%
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>1 187</b>	<b>387</b>
Différences temporaires	0	0
Différences permanentes	48	196
<b>Incidences des différences fiscales</b>	<b>48</b>	<b>196</b>
Retraitements sans incidence sur l'impôts	0	0
Elimination des dividendes intragroupes	0	0
Amortissements des écarts d'acquisition et fonds de commerce	-9	-14
Cession filiale	8	0
Rappel impôt net de provision	0	0
<b>Incidences des écritures de consolidation</b>	<b>-1</b>	<b>-14</b>
Incidence de la CVAE	613	1 065
Imputation de reports déficitaires et ARD	24	350
Crédits d'impôt et autres imputations	-30	-95
Déficits créés sur l'exercice	83	2
Incidence contrôle fiscal	-5	0
Régime fiscal sociétés étrangères	-281	334
<b>Incidences de la situation fiscale</b>	<b>404</b>	<b>1 656</b>
Contribution additionnelle IS	10	40
Incidence de la variation du taux d'impôt	66	0
<b>Charge d'impôt réelle théorique</b>	<b>1 714</b>	<b>2 266</b>
<b>Charge d'impôt réelle comptabilisée</b>	<b>1 714</b>	<b>2 266</b>

## Actifs et passifs d'impôts différés ventilés par catégories

Au bilan, les actifs et passifs d'impôts différés se présentent comme suit :

Nom de la société (montants en K€)	Engagement retraite	Clientèle	IFRS 16	Décal. Temp	Taux	ID
	N	N	N	N		2021
DLSI SA	1 677	-346	21	409	25,00%	441
MARINE	0	0	0	0	25,00%	0
TERCIO	65	0	0	77	25,00%	35
PEMSA	0	-202	0	0	22,00%	-44
<b>Total 2021</b>	<b>1 742</b>	<b>-547</b>	<b>21</b>	<b>486</b>		<b>432</b>
<b>Total 2020</b>	<b>1 568</b>	<b>-733</b>	<b>20</b>	<b>233</b>		<b>279</b>

## 7.6. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation.

	2021	2020
Résultat en € (part du groupe)	2 937 323	-469 737
Nombre d'actions	2 541 490	2 541 490
<b>Résultat de base par action (en euros)</b>	<b>1,16</b>	<b>-0,18</b>
Nombre d'actions gratuites potentielles	0	0
<b>Résultat dilué par action (en euros)</b>	<b>1,16</b>	<b>-0,18</b>

## 7.7. Etat du résultat global

Le résultat global est lié aux variations de change, en particulier avec le franc suisse, et aux écarts des hypothèses actuarielles relatives aux des indemnités de départ à la retraite. Les autres éléments du résultat global se détaillent ainsi :

	Montans en €
Variation IDR nette d'IDA	+ 147 749
Variation taux de change	+ 207 163
Variation intérêts minoritaires	- 84 198
Autres variations	+ 3
<b>TOTAL Autres éléments du résultat global</b>	<b>+ 270 714</b>

## **8. PARTIES LIEES**

### **8.1 Rémunération des administrateurs et dirigeants mandataires sociaux**

Au titre des exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020, la rémunération des administrateurs et dirigeants mandataires sociaux a été la suivante :

#### **31/12/2021**

<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Années</b>	<b>Rémunération fixe</b>	<b>Rémunération variable</b>	<b>Jetons de présence</b>	<b>Avantages en nature</b>	<b>Régimes complémentaires de retraite</b>	<b>Total</b>
Thierry DOUDOT	Président du directoire	2021	215 295	0	0	8 040	0	223 335
Anne-Marie ROHR	Membre du Directoire	2021	135 530	0	0	3 594	0	139 124
Jean-Marie NANTERN	Membre du Conseil de surveillance	2021	0	0	10 000	0	0	10 000
Laurent LUTZ	Membre du Conseil de surveillance	2021	162 331	0	5 000	7 556	0	174 887
Véronique LUTZ	Membre du Conseil de surveillance	2021	0	0	5 000	0	0	5 000
Mme Anne DOUDOT	Membre du Conseil de surveillance	2021	0	0	5 000	0	0	5 000
<b>Total</b>		<b>2021</b>	<b>513 156</b>	<b>0</b>	<b>20 000</b>	<b>19 190</b>	<b>0</b>	<b>557 346</b>

**31/12/2020**

Nom	Fonction	Années	Rémunération fixe	Rémunération variable	Jetons de présence	Avantages en nature	Régimes complémentaires de retraite	Total
Thierry DOUDOT	Président du directoire	2020	162 026	0	0	8 040	0	170 066
Anne-Marie ROHR	Membre du Directoire	2020	111 907	0	0	3 197	0	115 104
Jean-Marie NANTERN	Membre du Conseil de surveillance	2020	0	0	0	0	0	0
Laurent LUTZ	Membre du Conseil de surveillance	2020	162 565	0	0	6 124	0	168 689
Véronique LUTZ	Membre du Conseil de surveillance	2020	0	0	0	0	0	0
Mme Anne DOUDOT	Membre du Conseil de surveillance	2020	0	0	0		0	0
<b>Total</b>		<b>2020</b>	<b>436 498</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>17 361</b>	<b>0</b>	<b>453 859</b>

Les administrateurs et dirigeants mandataires sociaux de D.L.S.I. ne perçoivent aucune rémunération de la société RAY INTERNATIONAL S.A., actionnaire majoritaire de D.L.S.I.

D.L.S.I. n'a pris aucun engagement de quelque nature que ce soit au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Aucune action gratuite n'est prévue pour les organes de Direction.

## 8.2 Relations avec les parties liées

	2021	
En euros	Produits	Charges
Ray International SA	-	0
<b>Total</b>	-	0

	2020	
En euros	Produits	Charges
Ray International SA	-	0
<b>Total</b>	-	0

Au 31 décembre 2021, la dette envers Ray International s'élève à 3 918 K€ (versus 4 816 K€ au 31 décembre 2020).

Les ventes et les achats avec les parties liées sont réalisés au prix de marché. Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont ni garantis, ni porteurs d'intérêts et les règlements se font en trésorerie. Il n'y a pas eu de garantie fournie ou reçue pour les créances et les dettes sur les parties liées.

## **9. ENGAGEMENTS HORS BILAN**

### **9.1. Engagements reçus**

#### **Garanties d'Actif et de Passif**

Suite à l'acquisition des sociétés EXELTEAM et MPC en octobre 2018, le précédent actionnaire (Mr et Mme PRUAL) ont consenti des garanties d'actif et de passif. Une garantie autonome de paiement nous a été remise avec les montants suivants :

Pour EXELTEAM :

- Une somme de 400 000 € valable du 28 janvier 2019 au 15 janvier 2020
- Une somme de 260 000 € valable du 16 janvier 2020 au 15 janvier 2021
- Une somme de 130 000 € valable du 16 janvier 2021 au 15 janvier 2022

Pour MPC :

- Une somme de 200 000 € valable du 28 janvier 2019 au 15 janvier 2020
- Une somme de 140 000 € valable du 16 janvier 2020 au 15 janvier 2021
- Une somme de 70 000 € valable du 16 janvier 2021 au 15 janvier 2022

### **9.2. Engagements donnés**

Une banque s'est portée garante de DLSI Luxembourg à concurrence de K€ 702 envers le ministère du Travail et de l'Emploi luxembourgeois ainsi qu'à concurrence de K€ 9 envers un bailleur. Ces engagements bancaires sont garantis par des sûretés conférées sur les comptes de la société ouverts auprès de cette banque et présentant au 31 décembre 2021 un solde de K€ 358.

DLSI SA a une garantie financière délivrée par BNP PARIBAS pour un montant de 7 701 266 €.

## 10. Honoraires des commissaires aux comptes

En €	Année 2021		Année 2020	
	EY	Account Audit	EY	Account Audit
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés - Société mère - Filiales intégrées globalement	46 000	46 000 8 990	45 000	45 000 8 990
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes - Société mère - Filiales intégrées globalement				
<b>Total</b>	<b>46 000</b>	<b>54 990</b>	<b>45 000</b>	<b>53 990</b>

## 11. Catégories d'actifs et de passifs financiers

La juste valeur des actifs et passifs au coût amorti n'est pas significativement différente de leur valeur comptable.

en K€	Ventilation par catégories d'instruments financiers					
	Au 31.12.2021	Juste valeur par résultat (1)	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés de couverture
Autres actifs financiers .....	1 055	0	0	1 055	0	0
Clients et comptes rattachés .....	37 834	0	0	37 834	0	0
Autres créances et charges constatées d'avance .....	8 678	0	0	8 678	0	0
Autres actifs financiers courants .....						
Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	25 436	25 436	0	0	0	0
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>73 002</b>	<b>25 436</b>	<b>0</b>	<b>47 567</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Emprunts et dettes financières à long terme .....	-				0	
Fournisseurs et comptes rattachés .....	4 905	0	0	0	4 905	0
Autres dettes et produits constatés d'avance .....	41 890	0	0	0	41 890	0
Emprunts et dettes financières à court terme .....	12 512	12 512	0	0	0	0
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>59 307</b>	<b>12 512</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>46 795</b>	<b>0</b>

(1) désignés comme tel à l'origine

en K€	Ventilation par catégories d'instruments financiers					
	Au 31.12.2020	Juste valeur par résultat (1)	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés de couverture
Autres actifs financiers .....	1 046	0	0	1 046	0	0
Clients et comptes rattachés .....	36 909	0	0	36 909	0	0
Autres créances et charges constatées d'avance.....	14 331	0	0	14 331	0	0
Autres actifs financiers courants .....						
Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	19 572	19 572	0	0	0	0
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>71 858</b>	<b>19 572</b>	<b>0</b>	<b>52 286</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Emprunts et dettes financières à long terme .....	-				0	
Fournisseurs et comptes rattachés .....	4 230	0	0	0	4 230	0
Autres dettes et produits constatés d'avance .....	35 244	0	0	0	35 244	0
Emprunts et dettes financières à court terme .....	24 502	24 502	0	0	0	0
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>63 976</b>	<b>24 502</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>39 474</b>	<b>0</b>

(1) désignés comme tel à l'origine

### 13. Gestion du risque financier

#### 13.1 Introduction

Les principaux passifs financiers du Groupe sont constitués de découverts bancaires et de dettes fiscales et sociales. L'objectif principal de ces passifs financiers est de financer les activités opérationnelles du Groupe. Le Groupe détient d'autres actifs financiers tels que des créances clients, de la trésorerie et des dépôts à court terme qui sont générés directement par ses activités.

A ce jour, le Groupe n'a pas contracté d'instruments dérivés, tels des swaps de taux d'intérêt.

Les risques principaux attachés aux instruments financiers du Groupe sont :

- le risque de crédit
- le risque de liquidité
- le risque de marché

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques, ainsi que sa gestion du capital. Des informations quantitatives figurent à d'autres endroits dans les états financiers consolidés.

Il incombe au Conseil de Direction de définir et superviser le cadre de la gestion des risques du Groupe. La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies.

## **13.2 Risque de crédit**

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

### **13.2.1 Clients et autres débiteurs**

La politique du groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit.

Les contrats passés entre DLSI et ses clients font l'objet de garantie, une demande de couverture d'assurance-crédit est systématiquement demandée auprès de nos assureurs et uniquement après avoir obtenu un encours le personnel est mis à disposition.

De plus, les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent. Par conséquent l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Aucun client ne représentant plus de 2 % des produits du Groupe, il n'y a pas de concentration du risque de crédit. Les éléments quantitatifs concernant les créances commerciales ainsi que l'antériorité des créances courantes sont précisés en note 13.2.4.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs ainsi qu'aux placements. La principale composante de cette dépréciation correspond à des pertes spécifiques liées à des risques significatifs individualisés.

### **13.2.2 Placements**

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe (trésorerie, équivalents de trésorerie), DLSI place ses excédents de trésorerie au travers d'un placement de sicav financière au jour le jour et de manière délocalisée à savoir directement par la BPLC en temps réel. Le risque de contrepartie lié à ces placements est considéré comme marginal.

### **13.2.3 Garanties**

La politique du Groupe est de n'accorder aucune garantie financière à des sociétés ne faisant pas partie à 100 % du Groupe.

### 13.2.4 Exposition au risque de crédit

La valeur comptable des actifs courants représente l'exposition maximale au risque de crédit. L'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture est la suivante :

<b>en k€</b>	<b>Au 31.12.2021</b>	<b>Au 31.12.2020</b>
Prêts et créances	46 512	51 240
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25 436	19 572
<b>Total des actifs courants</b>	<b>71 948</b>	<b>70 812</b>

L'antériorité des créances courantes se présente ainsi au 31 décembre 2021 :

Créances non échues	29 356	44 720
Créances échues et non dépréciées	17 156	6 520
- Depuis 1 à 30 jours	12 251	4 859
- Depuis 31 à 90 jours	3 290	1 195
- Depuis 91 à 180 jours	1 614	466
- Depuis 181 à 360 jours	-	-
- Depuis plus de 360 jours	-	-
<b>Total</b>	<b>46 512</b>	<b>51 240</b>

### 13.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance.

La trésorerie est suivie quotidiennement. Ayant une politique rigoureuse et journalière de notre trésorerie, les risques et tensions sont peu probables, car notre groupe a peu d'engagement hors activité normale.

en k€	Montant au bilan au	Total des échéances contractuelles au	0-1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	Plus de 5 ans
	31/12/2021	31/12/2021						
Emprunts bancaires	1 775	1 775	1 775				-	
Participation	-	-	-	-	-	-	-	
Comptes-courants	4 125	4 125	4 125					
Dettes locations IFRS 16	6 811	6 811	1 653	1 464	1 179	833	500	1 181
Concours bancaires courants	7	7	7					
<b>Total emprunts et dettes financières</b>	<b>12 719</b>	<b>12 719</b>	<b>7 561</b>	<b>1 464</b>	<b>1 179</b>	<b>833</b>	<b>500</b>	<b>1 181</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	4 905	4 905	4 905					
Autres dettes et produits constatés d'avance	41 890	41 890	41 890					
<b>Total</b>	<b>59 514</b>	<b>59 514</b>	<b>54 356</b>	<b>1 464</b>	<b>1 179</b>	<b>833</b>	<b>500</b>	<b>1 181</b>

L'échéancier des prêts et créances se présente ainsi au 31 décembre 2021 :

en k€	Total des échéances contractuelles au	0-1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	Plus de 5 ans
	31/12/2021						
Créances rattachées à des participations						-	
Prêts	54		54			-	
Comptes courants							
Dépôts et cautionnement	961		961				
<b>Clients et comptes rattachés</b>						-	-
Autres créances	37 834	37 834					
Autres dettes et produits constatés d'avance	8 678	8 678	0	0			
<b>Total</b>	<b>47 527</b>	<b>46 512</b>	<b>1 015</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 13.4 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

#### 13.4.1 Risque de taux d'intérêt

En complément de sa capacité d'autofinancement, DLSI a recours à l'endettement pour financer son programme d'acquisitions.

Le risque de taux relatif à la dette n'est pas significatif à ce jour. Les emprunts sont réalisés sur une période de 48 mois.

### **13.4.2 Risque de change**

D'une façon générale, le Groupe est peu exposé aux risques de change

Les monnaies dans lesquelles les transactions sont essentiellement libellées sont l'Euro (€), le Franc Suisse, et le Zloty.

D'une manière générale, nous recherchons toujours le taux de financement interbancaire le plus intéressant et dans une monnaie dans laquelle nous possédons des avoirs.

La répartition par devise des actifs financiers, nets des passifs financiers, est la suivante :

Euros :	en K€	868
CHF :	en KCHF	192

### **14. Gestion du capital**

La politique du Groupe consiste à maintenir un financement par capitaux propres important, afin de soutenir le développement futur de l'activité. Le Directoire sous le contrôle du Conseil de surveillance, veille au niveau des dividendes versés aux porteurs d'actions ordinaires.

Le Groupe gère son capital dans l'esprit de rémunérer les actionnaires et d'assurer un équilibre raisonnable entre les capitaux propres et l'endettement financier.

L'endettement financier net tel que défini par le groupe correspond aux montants figurant au passif du bilan sous les postes emprunts et dettes financières à long terme (y compris dettes relatives à la norme IFRS 16) et emprunts et dettes financières à court terme, diminués de la trésorerie.

Le ratio d'endettement net de 10.1 % en 2020 est passé à (- 24,8 %) en 2021

Durant l'exercice, le Groupe n'a pas modifié sa politique en matière de gestion du capital.

Ni la société, ni ses filiales ne sont soumises, en vertu de règles extérieures, à des exigences spécifiques.